

Communiqué de l'ADRISE

Réponses aux contre-vérités assénées dans l'Infos déchets du SMTD 65.

Comme un dernier baroud d'honneur, le Président du SMTD démissionnaire, a voulu, avant son départ, imputer à une « opposition sociétale virulente » (autrement dit l'ADRISE), la responsabilité de l'augmentation de « la taxe ordures ménagères » pour 2016.

Dans son Infos déchets n°3, pratiquant une outrancière désinformation auprès de l'ensemble des habitants des Hautes Pyrénées, il n'hésite pas à émettre des contre-vérités qui sont sans doute à la hauteur de sa rancœur à n'avoir pas réussi à construire son UTV 65, l'œuvre qui devait couronner sa carrière professionnelle.

Il est faux de prétendre que l'augmentation de cette taxe est due à notre opposition au projet : si nous n'avions pas combattu son projet, le retard pris par les élus du département depuis des lustres pour élaborer leur solution au traitement des ordures dans la perspective de la fermeture du centre d'enfouissement de Bénac fin 2015, ne permettait en aucun cas que l'UTV 65 soit opérationnelle début 2016 (au mieux 2018). L'externalisation des déchets aurait donc de toute façon été nécessaire et son coût pour 2016 et 2017, ainsi que les conséquences environnementales dues aux trajets supplémentaires des camions sont donc imputables exclusivement au SMTD 65.

En projetant ce surcoût sur les 10 prochaines années, il affirme que « ce seront 25 millions d'euros que les Hauts-Pyrénéens paieront en plus ». Et bien nous lui répondons que si l'UTV 65 était construite ce serait 58 millions qu'elle coûterait aux contribuables du département et peut-être en pure perte si, au bout de 5 ans, elle était fermée sur décision de la communauté d'agglomération, puis brûlait, comme à Angers et dernièrement à Bayonne !

<http://www.courrierdelouest.fr/actualite/angers-incendie-une-epaisse-fumee-au-dessus-dangers-a-biopole-07-08-2016-279081>

<http://www.sudouest.fr/2016/09/16/bayonne-un-incendie-au-centre-de-tri-de-dechets-canopia-2502941-4018.php>

Nous lui rendrons cependant justice de reconnaître que nos solutions alternatives sont bonnes puisqu'il dit oui à une politique de réduction du volume des déchets par une évolution et une uniformisation des comportements des usagers sur l'ensemble du département, l'amélioration du tri à la source et la mise en œuvre de filières de valorisation de tous les déchets recyclables. Mais contrairement à lui, nous affirmons que ceci doit conduire à éviter la construction de cette usine de traitement qui, ne pouvant fonctionner qu'à pleine capacité, devrait être alimentée par une importation croissante de déchets d'autres départements au fur et à mesure que le volume des déchets baisserait sur le nôtre. Et, au terme des 10 ans évoqué par le SMTD, cette usine ne se justifierait même plus !

Concernant l'UTV 65, nous rappelons à celles et ceux qui l'auraient oublié et nous l'apprenons à celles et ceux qui ne seraient pas encore au courant que le Tri Mécano Biologique (TMB) est un procédé particulièrement peu performant et générateur de nuisances (olfactives, mouches, rejets d'H₂S).

Les déchets ménagers sont collectés en mélange et ce sont les tubes rotatifs de l'usine (BRS) qui trient et séparent les déchets fermentescibles du reste.

C'est aussi intelligent que faire une omelette et prétendre de vouloir séparer le blanc des jaunes après cuisson !

Pour illustrer nos propos, quelques données importantes :

Bilan matières traitées :

- Déchets entrants (OMR): **70 000T**
- Perte gaz/eau : **8699T**
- Production de biogaz (estimation large) : **7600T**
- Déchets à enfouir : **7351T + 17 000T de compost**
- Déchets non valorisés par cette usine (incinération) : **29 350T**

Le compost produit :

La norme en vigueur autorise la présence de particules de verres, métaux plastiques de toutes sortes, ainsi que des métaux lourds (cadmium, nickel, mercure etc...). Dans 1m³ de ce compost nous trouvons 2,7 kg de

plastiques et 5 kg de débris de verre et métaux... Les agriculteurs ne veulent pas de ce compost. Il devra être enfoui ou incinéré s'il ne trouve pas preneur, avec des surcoûts supplémentaires !

Dans le rapport de **Veolia UK (Angleterre) de 2010**, il est écrit qu'il n'est pas question de mettre dans les sols du compost issu de TMB au risque d'une accumulation des polluants dans la terre et dans la chaîne alimentaire. Dans le même temps, Veolia France vante les mérites de ce compost en France...

Par ailleurs des analyses réalisées par un laboratoire Français prouvent la toxicité de ce compost :

<http://www.aht.li/2950261/ANALYTIKA001.pdf>

Augmentation du trafic routier :

Avant l'UTV 65 (actuellement)		Avec l'UTV65		Augmentation du flux de poids lourds
Tous véhicules	Poids lourds	Tous véhicules	Poids lourds	
7336	291	7466	377	29,55 %

Après cette réponse, nous nous adressons au nouveau président : si vos intentions sont de poursuivre ce projet insensé, sachez que nous sommes toujours aussi déterminés à nous y opposer, nous n'en voulons NI ici NI ailleurs dans le département.

La ZAD est active et vigilante : sa vie se déroule au rythme des réunions organisées par tous les opposants autour de leurs amis zadistes afin de maintenir le moral des troupes et une mobilisation de tous les instants dans l'attente de la décision du tribunal d'appel de Bordeaux.

L'ADRISE.